



## **Concours Arts en plastiques pour l'océan**

**Édition 2020-2021**

### **Fiche de présentation**

#### **Enjeux**

---

Face à l'enjeu majeur qu'est la lutte contre la pollution des océans par le plastique, la fondation de la mer et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports se mobilisent pour sensibiliser la jeunesse et prolongent ensemble le concours *Arts en plastiques pour l'océan*.

Ce concours vise à la fois à faire découvrir aux élèves les enjeux liés au développement durable de la mer et à lutter contre la pollution plastique qui met en danger toutes les formes de vie animales et végétales marines, entraînant de graves conséquences pour les sociétés humaines.

Il s'agit également de susciter la créativité des élèves en les invitant à réaliser une œuvre à partir de matériaux plastiques, afin qu'ils puissent proposer des réponses à ce défi.

Ce concours est ouvert aux classes volontaires, accompagnées selon le cas par leur professeur d'arts plastiques ou professeur des écoles et tout membre de l'équipe éducative mobilisé sur ces questions.

Il s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat signée le 8 juin 2018 entre la fondation de la mer qui contribue à l'étude et à la protection de l'océan en promouvant une exemplarité française pour la préservation de cet environnement, et le ministère de l'éducation nationale.

## Mise en œuvre

---

### ➤ Public concerné :

Ce concours est ouvert à tous les élèves du cycle 1 au cycle 4, issus d'écoles et de collèges publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

### ➤ Modalités de participation :

Pour participer au concours, les professeurs volontaires inscrivent les classes sur le site <http://www.fondationdelamer.org/arts-plastiques/> en remplissant le formulaire dédié, en ligne.

Chaque école ou collège a la possibilité de présenter plusieurs productions plastiques qui constitueront autant de candidatures de classes et nécessiteront autant d'inscriptions distinctes au concours.

Le dossier de candidature joint au formulaire doit comporter impérativement :

- Le titre de la réalisation ;
- Une brève note d'intention (une page maximum) ;
- Une description des matériaux utilisés ;
- Des photos numériques ou une vidéo de la réalisation
  - Poids maximum des photos : 5Mo. Format : jpeg ou png
  - Poids maximum des vidéos : 10Mo. Format : mp4 ou mov).

Les réalisations devront impérativement être élaborées en tirant parti de diverses qualités (matérielles, symboliques, sémantiques...) de plastiques usagés, tels que répandus dans la mer. Le choix de la technique est laissé libre ainsi que les partis-pris plastiques, esthétiques, écologiques pour le traitement de la thématique du concours. Les productions peuvent être en deux dimensions (graphiques, picturales, photographiques, numériques) ou en volume (assemblages, modelages, installations...). Dans ce cas, elles sont photographiées ou filmées.

### ➤ Modalités de sélection :

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury, chargé d'évaluer les réalisations qui lui sont proposées, selon les critères suivants :

- La pertinence de la production par rapport à la thématique du concours (parti pris personnel soutenant un témoignage, un engagement, une alerte, une vision de réenchantement, etc.) ;
- La qualité, la sensibilité, la créativité et l'originalité de la réalisation tant d'un point de vue

du fond (thématique) que de la forme (critères esthétiques et techniques).

Deux catégories sont créées : « catégorie École » et « catégorie Collège ».

A l'issue du concours, le jury désigne la production primée dans chaque catégorie. Un diplôme d'honneur est remis à l'ensemble des élèves issus des classes lauréates par des représentants de la fondation de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. L'annonce du palmarès a lieu le 8 juin 2021, à l'occasion de la journée mondiale de l'Océan.

Chaque classe primée reçoit une dotation financière permettant aux élèves et aux équipes éducatives concernés de poursuivre le développement de leur projet, en lien avec la lutte contre les pollutions marines à partir de l'éducation artistique et culturelle.

➤ Publication des résultats et exposition des créations

Les résultats du concours sont publiés sur le site internet de la fondation de la mer et sur la [page dédiée du site éducol](#). Ils sont également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de la fondation de la mer, ainsi que dans la presse.

Les photos et/ou vidéos des créations lauréates et une partie des nominées pourront être exposées lors de manifestations organisées par la fondation de la mer et sur le site [www.fondationdelamer.org](http://www.fondationdelamer.org)

## Jury

---

Le jury est composé d'artistes, de personnalités engagées pour la préservation de la biodiversité marine et la lutte contre les pollutions en mer et de représentants institutionnels (ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse notamment). La liste des membres du jury est consultable sur le site de la fondation de la mer, à l'adresse :

<http://www.fondationdelamer.org/concours-arts-plastiques/jury/>

## Calendrier

---

1 <sup>er</sup> octobre 2020	Ouverture des inscriptions au concours
21 mai 2021	Clôture des inscriptions
Semaine du 31 mai 2021	Jury de sélection des lauréats
8 juin 2021	Journée mondiale de l'Océan - annonce du palmarès

## Ressources

---

- [Ressources pédagogiques de Nausicaà - le centre national de la mer](#) ;
- [Ressources pédagogiques de la fondation tara océan](#) ;
- [Espace pédagogique de l'association « Expédition 7e continent »](#) ;
- [Site de l'Agence française pour la biodiversité : les aires marines éducatives](#) ;
- [Atelier Canopé d'Amiens - Pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable](#) ;
- [Eduthèque et éducation au développement durable en élémentaire.](#)

## Référents nationaux

---

Pour la fondation de la mer :

Muriel Barron, [mb@fondationdelamer.org](mailto:mb@fondationdelamer.org)

Pour le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports :

A préciser, [eac@education.gouv.fr](mailto:eac@education.gouv.fr)